

Notice explicative pour la Demande de prise en charge

ATTENTION : Si mobilisation du CPF : merci d'utiliser la DPC CPF (disponible sur le site de l'OCA) en indiquant dans l'intitulé de formation « OPCA TS Langues »

- Attestation d'heures de DIF non utilisées au 31/12/2014.
- Demande écrite du salarié à mobiliser ses heures CPF

- **Organisme de formation**

N° de déclaration d'activité (NDA) : Ce numéro, obligatoire pour dispenser une action de formation, est indiqué sur la convention de formation.

- **Action de formation**

Intitulé de la formation : libellé précis

- du titre ou diplôme
- ou de la qualification reconnue par la convention collective (Emploi, classification, niveau et coefficient)
- ou de l'action de formation

Coûts Pédagogiques (H.T.) : Indiquer le montant global HT de la formation précisé sur la convention de formation.

Actions collectives ou individuelles : Se rapprocher du centre dispensant la formation qui vous précisera la nature de l'action de formation.

Salaire/Allocation formation hors temps de travail : Indiquer les montant des salaires et charges et/ou de l'allocation formation pour les heures réalisées hors temps de travail.

- **Stagiaires**

Sexe : F = Femme ; H = Homme

CSP (Catégorie Sociaux professionnelle) :

- 1 = Ouvrier
- 3 = Employé
- 4 = Agent de maîtrise, Technicien
- 6 = Ingénieur et cadre

Niveau de formation initial du salarié :

- 1 = Niveau licence ou supérieur
- 2 = Niveau BTS-DUT-DEUG
- 3 = Niveau BP-BAC
- 5 = Niveau BEP-CAP-CFP
- 7 = Fin de scolarité obligatoire 8 = Autres

OPCA – TRANSPORTS & SERVICES

66 avenue du Maine - 75996 Paris cedex 14
Organisme paritaire collecteur agréé par arrêté (J.O. du 04/12/2011)

NACE : 9499Z - SIREN : 402 348 080 - Site : www.opca-transports-services.com